

des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,
sur la convocation et sous la présidence de Madame le
Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 21 décembre 2023

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 15 décembre 2023

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, Mme Joséphine BROUTIN, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, *Conseillers délégués*.
- M. Pascal MARESCAUX, Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs : Néant

- Mme Virginie SEYNAVE, Adjointe, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée,
- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Conseillère déléguée,
- M. Olivier SURMONT, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Christelle CORNARD, Conseillère municipale,
- Mme Fabienne LORENT, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller délégué,
- Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Amandine VASSEUR, Conseillère municipale,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2023-12-03

FINANCES**DECISION MODIFICATIVE : OUVERTURE DE CREDITS RELATIFS AUX SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Rapport de M. Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-1 à L. 2343-2 ;

Vu la délibération n° 2023-03-03 du 23 mars 2023 portant affectation du résultat de 2022 ;

Vu la délibération n° 2023-03-05 du 23 mars 2023 portant budget primitif pour 2023 ;
 Vu la délibération n° 2023-06-11 du 1^{er} juin 2023 portant modification du budget primitif pour 2023,

Il convient de modifier le budget primitif de l'exercice 2023 pour prendre en compte le changement d'imputations comptables de subventions reçues des années 2021 et 2022.

En effet, les subventions reçues sont non amortissables car les travaux concernés sont relatifs à la construction du Dojo.

Il s'agit des titres de recettes :

Exercice	N° Titre	Montant	Nature	Libellé
2021	444	28 187,39 €	1312	Subventions amortissables - Région
	475	2 445,00 €	13151	Subventions amortissables – Groupement collectivités (Mel)
	575	7 898,00 €	13151	Subventions amortissables – Groupement collectivités (Mel)
2022	1	29 708,87 €	1312	Subventions amortissables – Région
	1 292	30 692,51 €	1312	Subventions amortissables – Région
	812	1 980,00 €	13151	Subventions amortissables – Groupement collectivités (Mel)

Il est nécessaire pour cela de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

Chap.	Article	S/fonct.	Libellé	Recettes	Dépenses
041	1312	321	Subventions amortissables - Région		88 588,77 €
041	13151	01	Subventions amortissables – Groupement collectivités (Mel)		12 323,00 €
041	1322	01	Subventions non amortissables – Région	88 588,77 €	
041	13151	01	Subventions non amortissables - Groupement de collectivités (Mel)	12 323,00 €	
TOTAL				100 911,77 €	100 911,77 €

Sur le rapport de M. Ostyn, Mme le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Procéder aux ouvertures de crédits pour un montant de 100 911,77 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Délibération n° 2023-12-03

Page 3

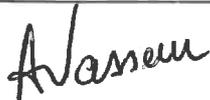
Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les ouvertures de crédits pour un montant de 100 911,77 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Transmis en Préfecture le 04 JAN. 2024
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

Le Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

